

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Lundi 11 décembre 2017

## COMMUNIQUÉ

### **Alerte : retrait et rappel de laits infantiles en raison d'un risque de contamination par *Salmonella agona***

Dans le cadre de l'alerte sanitaire en cours en Métropole, relative au risque de contamination par des salmonelles avec la consommation de produits de nutrition infantile issus des chaînes de production du groupe LNS (Lactalis), des mesures de retrait et de rappel de produits – ordonnées par les ministères de l'Économie et des finances et des Solidarités et de la santé – sont en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

La direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) et la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) ont pour mission de superviser l'application de ces mesures auprès des distributeurs concernés.

Les références et les lots concernés, en vente dans les pharmacies, sont les suivants :

- **Picot Pepti Junior 2<sup>e</sup> âge** ; lot : 17C0012513 – DLV (date limite de vente) 15/09/18
- **Picot Pepti Junior 3<sup>e</sup> âge** ; lot : 17C0012514 – DLV 15/09/18
- **Picot Riz 2<sup>e</sup> âge** ; lot : 17C0012916 – DLV 06/06/19
- **Picot action colique 1<sup>er</sup> âge** ; lot : 17C0012813 – DLV 18/05/19
- **Picot anti-régurgitations 1<sup>er</sup> âge** ; lot : 17C0012743 – DLV 10/11/18
- **Picot anti-régurgitations 1<sup>er</sup> âge** ; lot : 17C0013006 – DLV 20/12/18
- **Picot anti-régurgitations 2<sup>e</sup> âge** ; lot : 17C0012744 – DLV 11/11/18
- **Picot Bébé Gourmand 1<sup>er</sup> âge** ; lot : 17C0012529 – DLV 20/03/19

Trois références sont également en vente dans le réseau Carrefour :

- **Carrefour Baby 1<sup>er</sup> âge** ; code-barre : 3560071082093
- **Carrefour Baby 2<sup>e</sup> âge** ; code-barre : 3560070764082
- **Carrefour Baby Croissance** ; code-barre : 3560070764051

**Les autorités sanitaires demandent aux parents qui disposeraient de boîtes de ces lots de ne pas les utiliser, qu'elles soient neuves ou déjà entamées.**

Les parents qui utiliseraient une boîte de lait infantile en poudre concernée par ces mesures de retrait-rappel doivent changer immédiatement de lait. La DASS-NC préconise de suivre les recommandations formulées par la Société Française de Pédiatrie (SFP) qui sont également publiées sur le site du ministère des Solidarités et de la santé : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr). En parallèle, un courrier d'information et des consignes ont été transmis à l'ensemble des médecins et des pharmaciens.

Les infections à *Salmonella agona* surviennent dans les trois jours suivant l'ingestion et provoquent des vomissements, une diarrhée, parfois sanglante, et fébrile dans la majorité des cas. **L'apparition de ces signes chez un nourrisson doit conduire les familles à consulter un médecin.**

**Contact presse : Dr Frédérique Ducrocq – pharmacienne. Tél. : 74 24 79**